

## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

#### Compte rendu du conseil municipal du 05 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 05 Mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, déplacé dans la salle polyvalente pour raison de COVID, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

**Date de la convocation : 28/04/2022**

**Présents :** BARRABAND Jean Paul, FENILLE Audrey, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel.

**Excusés :** BISSON Virginie, MARTIN Valéry, HEBEL Marc, MORIN Matthias.

**Secrétaire :** FENILLE Audrey

**Début du conseil :** 20h40

#### **1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 07/04/2022**

Vote : POUR : 6      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0

Adopté

#### **2. Validation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public**

Après présentation du relevé des longueurs de réseaux aériens et souterrain Orange, il est demandé au conseil municipal de valider les quantités ainsi que le calcul de la RODP qui conduit à une somme de 1863.65 €.

Vote : POUR : 6      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0

Adopté

#### **3. accord adhésion SDIC 23**

En tant que membre du Syndicat intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale (SDIC 23), le conseil municipal est sollicité pour accepter l'adhésion de deux communes, BONNAT et MONTAIGUT LE BLANC,

Vote : POUR : 6      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0

Adopté

#### **4. Ajustement reliquat BOOST**

La délibération 2021/48 en date du 11/11/2021 sur les demandes de subvention DETR faisait apparaître une utilisation du BOOST COM'UNE de 733.94 € sur le dossier Voiries communales, le bilan de l'action Boost Com'une fait apparaître un reliquat de 2665.58 € qui doit être consommé avant le 31 décembre 2022, il est proposé au conseil municipal d'utiliser le reliquat sur le dossier

voirie qui est sur d'être terminé à cette date et donc de modifier le plan de financement de cette action comme suit :

Devis	30 483.90 € HT
DETR 40 %	12 193.56 €
Boost Com'une	2 665.58 €
Autofinancement	15 624.76 €

Vote : POUR : 6      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0  
Adopté

### **5. Acquisition Licence VI**

La loi N° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 prévoit dans son article 47 de pouvoir créer une licence VI sous certaines conditions jusqu'au 27 décembre 2022. La commune de Saint Marc à Frongier satisfait à ces conditions. Il est proposé au conseil municipal que la commune fasse l'acquisition de cette licence qui est gratuite. Pour l'exploiter il faudra une personne possédant un permis d'exploitation, un membre du conseil municipal le possède, il faudra voir avec les associations pour former une autre personne. Cette licence sera domiciliée sur le village de Farges dans un premier temps.

Vote : POUR : 6      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0  
Adopté

### **6. Monument aux Morts**

Des travaux de nettoyage du monument aux morts de la commune sont nécessaires afin de respecter dignement le devoir de mémoire de la commune. Ces travaux consisteraient en un aéro gommage du monument, des quatre piles d'angle et des chaînes ainsi qu'au changement des plaques portant les noms des enfants de la commune morts pour la France.

Le montant des travaux s'élèverait à 5575 € HT, il y a possibilité d'obtenir des subventions de l'ONAC et du souvenir Français à hauteur de 20% maximum par chacun des organismes ce qui conduirait au plan de financement suivant :

Montant des Travaux	
Décap'innov	655.00 €
Nourrisseau	4920.00 €
Chapuzet	2946.00 €
<b>Total travaux</b>	<b>8521.00 €</b>
Subvention ONAC	1600.00 €
Subvention S F	1600.00 €
Autofinancement	5321.00 €

Le maire demande au conseil d'approuver le plan de financement et l'autorisation d'effectuer les dossiers de demande de subvention auprès des organismes.

Vote : POUR : 6      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0

Adopté

## **7. Fête des voisins**

La Fête des voisins sera organisée cette année à la salle polyvalente. La municipalité prend l'initiative de relancer cette manifestation mise en sommeil depuis deux ans en partenariat avec les associations de la commune, elle en profitera pour procéder à l'inauguration de l'aire de jeux et du classement deux étoiles « Village Etoilé » qui sera suivi d'un vin d'honneur offert par la commune. S'en suivra le repas traditionnel de la Fête des Voisins, où chacun amène des plats à partager, puis une animation « Soirée Astronomie ».

## **8. Travaux**

Présentation des devis pour travaux à venir :

1 Store pour la classe des CM	Chassain	765€
Chaudière logement F5	Sauvannet	4711€
Décapage Portails Mairie, Ecole, Cimetière, piliers et croix cimetière		
	Decap'Innov	2604 €

Le Maire demande l'autorisation d'accepter les devis.

Vote : POUR : 6      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0

Adopté

## **9. Informations diverses**

### **Découverte des arbres de nos Forêt**

Le maire informe le conseil qu'il a reçu, avec Mr Ollier, Mr Racaud de l'ONF pour voir l'organisation d'une visite de découverte des arbres de nos forêts sur la commune de Saint Marc à Frongier organisée par Felletin Patrimoine Environnement et divers autres partenaires le 18 Juin 2022. Nos employés nettoieront certains chemins pour permettre cette visite.

### **Courier Mme Giraud**

Mme Giraud a fait parvenir un courrier au maire et au conseil municipal. Le maire lit le courrier et présente le problème évoqué après son analyse, après discussion le maire propose de répondre à ce courrier.

### **Différent JC Jeandeaux / Commune au sujet de la taxe d'assainissement**

Comme déjà évoqué en conseil municipal, Mr JC Jeandeaux a demandé une conciliation juridique avec le Maire au sujet de la facturation de la taxe d'assainissement. Le Maire a eu cet après-midi la conciliatrice qui lui a dit, qu'après consultation des services juridiques de la SAUR, elle était en accord avec les arguments évoqués dans le mémoire que le maire lui avait transmis et donc prévenait le juge de l'impossibilité de conciliation. Affaire à suivre.

### **Cérémonie du 8 Mai**

Rendez-vous est fixé à 11 h 00 à la salle polyvalente.

#### **10. Question diverse**

Mr Barraband transmet une demande sur l'accessibilité du conteneur à verre de la salle polyvalente pendant la période scolaire. Un début de réflexion a déjà été effectué pour prévoir son déplacement, en effet la circulation des véhicules est problématique quand les enfants sont en récréation et avec l'utilisation de l'aire de jeux, il y a aussi risque de blessure en cas de verre cassés même si les enfants ne sont pas autorisés à aller dans cette partie. Il est rappelé que cet équipement appartient à la communauté de communes.

Fin du conseil à 22 h 30